

Ecologie: discussions et controverses publiques – Configurations de la mobilisation politique au Portugal

Pedro Duarte

Universidade Nova de Lisboa

1. Présentation.

Avec cette communication, nous nous proposons d'analyser quelques dimensions essentielles qui caractérisent le mouvement associatif relatif à l'environnement au Portugal. Nous commencerons donc par aborder les principales marques historiques de la politique de l'environnement au Portugal dans le but de mettre en évidence son développement certes tardif mais cependant rapide et son alignement aux politiques et directives internationales.

Nous nous pencherons sur l'importance de la reconstitution de l'espace public dans les sociétés démocratiques contemporaines. Avec l'éclosion des mouvements sociaux surgit l'institutionnalisation de ces actions collectives sous forme de modèle d'organisation d'association, qui a comme conséquence immédiate, de nouvelles façons d'occuper l'espace, en l'élargissant et en favorisant de nouvelles configurations de participation et la promotion de politiques publiques (par la constitution de controverses et de discussions) en défense de biens communs.

Finalement nous analyserons le discours associatif (QUERCUS) dans le but de permettre d'identifier (bien que sous forme d'abordage parce que non représentative) les régimes d'action et les formes de jugement associés.

2. La prise de conscience publique de la protection et de la défense de l'environnement

2.1. De l'espace international à l'espace national

L'inauguration en 1970 de la "Décennie environnementale" avec le "Jour de la Terre" et la Conférence de Stockholm en 1972, se sont instituées comme des marques de référence (avec un certain symbolisme associé), influençant les politiques de l'environnement à l'échelle mondiale (Hannigan, 2009), ainsi que leur façon d'analyser et de réfléchir aux problèmes qui y sont associés.

Ces manifestations et événements, sont le point culminant d'un vaste ensemble d'actions collectives relatives aux préoccupations sur la défense de l'environnement comme un bien commun à préserver. La reconnaissance politique et la légitimation institutionnelle de la cause de ces actions ont touché différents contextes politiques, donnant lieu à une reconfiguration ou même à l'apparition dans certains cas, de politiques nationales environmentalistes.

Au Portugal et selon Schmidt (2008), un ensemble de trois facteurs ont empêché soit le succès des politiques d'environnement que notre pays a adopté petit à petit, soit simultanément la "résonance civique" de ces mêmes politiques. Pour l'auteur, "l'effondrement tardif de la société rurale", le déphasage des politiques comparé au "processus international, dont les raisons et les stratégies coïncidaient peu avec la réalité portugaise" et "un sens défavorable à la préoccupation de l'environnement dans les cultures publiques" nationales, ont été des facteurs qui, simultanément, ont empêché les politiques environnementales d'obtenir jusqu'à présent une bonne exécution, malgré le développement législatif significatif dû en partie "aux dynamiques communautaire et internationale" et à l'apparition de structures institutionnelles (Associations, O.N.G'S).

Malgré l'importance exposée dans les vicissitudes sur le contexte national, les premières manifestations de préoccupation environnementale apparaissent avec quelques études de la communauté scientifique sur la «Protection de la Nature» et en 1948, la Ligue pour la Protection de la nature (LPN) qui avait commencé à développer en termes institutionnels des dynamiques de recherche sur l'environnement, naît tout naturellement (Schmidt, 2008).

Parallèlement à cet ensemble d'initiatives, les événements internationaux comme l'Année Européenne de la Conservation de la Nature en 1970 et la Conférence de Stockholm en 1972, ont eu le mérite de promouvoir le développement de quelques

mesures internes tels que la législation sur la «Protection de la Nature» (Loi 7/70), et la constitution de la Commission Nationale de l'Environnement (CNA) en 1971, qui a élaboré le premier «Rapport National sur les Problèmes Relatifs à l'Environnement» au Portugal. Ce n'est qu'après le 25 avril que les mesures de protection de l'environnement et de conservation de la nature, ont eu un encadrement "officiel spécifique" avec la création en 1974 du Sous-secrétariat d'Etat de l'Environnement, intégré dans le Ministère de l'Equipement Social et de l'Environnement, qui sont devenus autonomes institutionnellement et politiquement en 1990 avec la création du Ministère de l'Environnement et des Ressources Naturelles (Schmidt, 2008) .

L'institutionnalisation et la respective action publique des associations environnementalistes ou organisations non-gouvernementales de l'environnement à la fin des années soixante-dix et au début des années quatre-vingt, tels que le Mouvement Ecologique Portugais (MEP) et l'Association Portugaise d'Ecologistes-Amis de la Terre qui lui succèdera, ont commencé à prendre forme avec le développement du cadre légal précité (Pina, 2005; Schmidt, 2008) et dans lequel on relève:

- Loi de la Protection de la Nature et de ses ressources (Loi n° 7/70);
- Loi de la Conservation de la Nature (1976);
- Réserve Agricole Nationale (RAN – 1982),
- Plans Directoires Municipaux (PDM – 1982);
- Réserve Ecologique Nationale REN – 1983);
- Plans Régionaux d'Aménagement du Territoire (PROT – 1983);
- Loi de Bases de l'Environnement (Loi n° 10/1987);
- Loi des Associations de Défense de l'Environnement (Loi n° 11/1987);
- Loi de l'Evaluation d'Impact Environnemental (1990);
- Plan National de l'Eau et Plans de Bassin (1994);
- Loi de Bases de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme (1998);
- Réseau Nature 2000; Programme Polis 2000;
- Stratégie Nationale de Conservation de la Nature et de la Biodiversité (2001);
- Agence Portugaise de l'Environnement (APA – 2002);
- Stratégie Nationale de Développement Durable (2002, 2004, 2006);
- Programme National de Politique d'Aménagement du Territoire (2002, 2007);
- Plan National des Altérations Climatiques (2002, 2004, 2006);
- Loi de l'Eau (2005).

2.2. *Abordages de l'action environnementaliste*

L'idée de développement durable¹, s'institue comme un principe fondateur de la perspective de la «modernisation écologique» qui domine actuellement les grammaires sur l'environnement et qui formate les différentes manifestations d'action soit en termes nationaux, soit en termes internationaux.

Cette perspective, propose un abordage constructif de la crise environnementale contemporaine basée sur le changement institutionnel et sur l'attribution à la science et à la technologie modernes d'un rôle de la plus grande importance dans sa résolution. L'apparition dans la société internationale d'une rationalité écologique traduit des changements significatifs aussi bien au niveau du discours, que des pratiques politiques dans les différentes configurations institutionnelles.

Selon Hajer (1996), ces changements peuvent être interprétés comme un processus d'"apprentissage institutionnel" tendant à la résolution des questions environnementales et ayant comme traduction pratique l'ensemble d'efforts de régulation transversale, dans le but permanent d'intégrer des critères environnementaux dans les grandes structures administratives et bureaucratiques nationales et internationales.

Pour Jamison (1996), le caractère international, professionnel, la compétence technico-scientifique et l'influence politique, des organisations et des réseaux écologiques dans les sphères de décision des politiques environnementales nationales et internationales

¹ En 1987, la *Commission Mondiale de l'ONU sur l'Environnement et le Développement (UNCED)*, a présenté le document *Our Common Future/Rapport Brundtland*: "Le Développement durable c'est le développement qui satisfait les besoins du présent sans compromettre la capacité de satisfaire les propres nécessités des futures générations".

Le rapport appelle à la croissance aussi bien dans les pays industrialisés que dans les sous-développés, reliant le surpassement de la pauvreté de ces derniers à la croissance continue des premiers.

Le développement durable se rapporte, ainsi, à la relation entre développement économique et environnement et aux conséquences de cette relation sur la qualité de vie et le bien-être de la société présente et future.

L'application du concept à la réalité exige une série de mesures de la part du pouvoir public, de l'initiative privée et un consensus international. Il faut encore souligner la participation de mouvements sociaux, constitués principalement sous forme d'ONGs.

permet l'apparition de l'idée d'un éco-corporatisme multinational de l'environnement, légitimant de cette façon le contenu discursif d'une «modernisation écologique».

Ulrich Beck, au contraire défend un abordage anti-constructiviste et systémique, dont l'essentiel repose fondamentalement sur la méfiance des potentialités de la «communication écologique»² et de son inhérente et intrinsèque rationalité réflexive, qui n'est, ainsi, pas reconnu.

Martinez-Alier (2006) nous donne une autre idée (contradictoire ou peut-être complémentaire de la perspective de Beck. Pour cet auteur, Beck “rehausse la perception d'injustices environnementales locales et internationales (exprimées dans beaucoup de langages d'estimatives de valeur) liées à des inégalités économiques et politiques et attentive à l'affirmation d'identités collectives en mouvements locaux de résistance qui s'assemblent aux réseaux globaux” dans lesquels “tous les deux partagent une antipathie pour les doctrines optimistes de modernisation écologique et pour l'évaluation économique et internalisation des externalités (fréquemment incertaines)” (Martinez-Alier (2006).

² La communication écologique incorpore petit à petit un lexique terminologique attribué dans des études effectuées sur les conflits de distribution écologique ou par des ONG's environnementalistes, tels que: *Racisme environnemental, Lutttes toxiques, Impérialisme toxique, Echange écologiquement inégal, Dette écologique, Bio-piraterie, Internalisation d'externalités internationales, Pollution transfrontière, Environnementalisme indigène, Environnementalisme des pauvres* (Martinez-Alier, 2006).

³ Alain Touraine identifie les nouveaux mouvements sociaux (exemples: *Contre le sida, Sans-abri, Sans-travail, Sans-papiers*) comme ayant des objectifs d'action et de mobilisation qui visent la reconnaissance de droits culturels, c'est-à-dire par référence les “droits du sujet, aux droits des minorités comme ceux de la majorité qui confère une importance significative aux nouveaux mouvements sociaux”, car ils “apportent la contestation de l'ordre dominant, mais plus encore la libération des victimes qu'ils réussissent, au moins en partie, à transformer en acteurs de changement social”. En revanche, l'auteur désigne de mouvements classiques, les actions collectives très associées à la revendication et à la défense des conditions de travail et salariales (1999). Sur la désignation de nouveaux mouvements sociaux Daniel Cefaï (2007) rapporte qu'il est apparemment difficile de définir les critères de définition, car selon l'auteur cette catégorie s'altère selon qu'elle est abordée par Touraine ou Meluci, Habermas (dans la perspective d'action en communication), Cohen et Arato (de la société civile), Offe ou Eder (des classes moyennes) ou encore par une conception néo marxiste de régulation de Hirsch.

Cette apparente analyse paradoxale des auteurs sur la thèse de Beck, nous permet d'extrapoler que les considérations tissées par Ulrich Beck sur le phénomène de l'action collective et des mouvements sociaux (bien que celle-ci refuse la relevance sociale des nouveaux mouvements sociaux écologistes³) s'inscrivent dans la logique du «choix rationnel» inhérents aux présuppositions du paradigme théorique de l'individualisme méthodologique de la «logique de l'action collective» de Mancur Olson (1998):

“En fait, l'idée que les groupes agissent dans leur propre intérêt soit une conséquence logique de la prémisse du comportement individuel rationnel et pour son propre bénéfice n'est pas vraie. Quoique tous les individus dans un groupe soient rationnels et égoïstes, ce n'est pas le fait qu'ils bénéficient tous de la concrétisation de l'objectif du groupe qui les mène à agir de façon à atteindre cet objectif. En réalité, les individus n'agissent pas en vue de leurs objectifs communs ou des intérêts du groupe, sauf si le nombre d'individus dans un groupe est très petit, ou s'il y a contrainte ou un autre stratagème spécial qui les mène à agir en vue de cet intérêt commun”.

Selon Isabel Guerra (2006) dans la «logique de l'action collective» de Mancur Olson, le sujet de l'action collective “même quand il n'adopte pas une position de consommateur égoïste, il est peu probable qu'un sujet rationnel fasse un sacrifice individuel, dont le résultat soit peu perceptible ou nul dans l'ensemble” en supportera les coûts s'il existe des avantages individuels associés à son action dans laquelle existent des avantages collectifs (normalement ce sera plus fréquent dans des groupes de petite dimension). Il faut aussi rappeler qu'Olson établit une dichotomie entre rationalité individuelle et rationalité collective, n'existant pas ainsi de “continuité sociologique entre l'action individuelle et l'action collective”.

Nous pouvons par conséquent inférer le suivant: il existe d'abord des conceptions théoriques différentes et contradictoires sur l'action, une influence politique, sociale et économique des mouvements d'environnement; ensuite, l'abordage théorique d'Ulrich Beck repose sur des présupposés et des principes conceptuels que ne permettent pas de regarder l'environnement et sa protection respective comme un bien commun à préserver, car un tel désidérata ne sera possible que par une action collective intégratrice d'un réel intérêt collectif, c'est-à-dire un véritable principe supérieur commun.

Ainsi, il devient important de poser quelques questions centrées sur l'action individuelle, tels que: Pourquoi les sujets se mobilisent-ils? Qui participe, et quel est le contenu de cette participation? Quels sont les intérêts subjacents à cette participation? Quels sont les consensus et les conflits que la participation des sujets implique?

Les réponses possibles à ces questions, outre les données recueillies et à recueillir empiriquement, doivent forcément être centrées d'abord, sur les paradigmes théoriques sur l'action collective et les mouvements sociaux, et puis sur les conceptions de l'action individuelle. Relativement au premier axe, les théories de Daniel Cefaï justifieront cette analyse, alors que le deuxième axe de réflexion sera abordé à travers la sociologie pragmatique de Boltanski et Thevenot.

3. Reconfiguration de l'espace public – Institutionnalisation de nouveaux acteurs collectifs.

3.1. *L'institutionnalisation de l'environnementalisme et du mouvement écologiste.*

La reconstitution de l'espace public dans les sociétés postindustrielles a été associée aux altérations dans les grammaires publiques (intégration d'un discours écologique), ce facteur devenant déterminant dans l'abordage et la respective prise de décisions sur des questions collectives et du processus d'institutionnalisation de l'environnementalisme et du mouvement écologiste qui en découle.

D'après Habermas l'apparition de l'aire des politiques publiques d'environnement, représentent un nouveau genre d'interconnexion qui paraît surgir entre la société, représentée par les organisations de production et le gouvernement, représenté par les organisations administratives de l'état moderne (Silva, 2002).

Les organisations associatives des mouvements sociaux qui travaillent avec des biens publics comme l'environnement font pression, avec leur action, sur l'état dans la gestion de ces biens publics, lesquels se transforment en objet de politiques spécifiques qui, à leur tour, deviennent, cible de contestation, discussion et conflictualité, faisant ainsi place à l'apparition d'un nouveau système institutionnel.

L'institutionnalisation des organisations associatives du mouvement social représente donc plus qu'un simple surcroît à l'espace politique existant, car elle comprend deux dimensions spécifiques de changement structurel.

Le premier est la professionnalisation et la séparation progressive des organisations du mouvement social plus actives quant à leur base de soutien, c'est-à-dire, ce dont il s'agit ici c'est de la représentation de l'intérêt public à travers des associations qui s'assimilent plus, aujourd'hui à des "acteurs corporatifs spécialisés" se représentant eux-mêmes au nom d'une définition d'«intérêt public» et de «bien commun» qui étant la leur, paraît très légitimée en vertu de leur origine sociale et institutionnelle, de leur poids scientifique ou culturel spécifique et de leur impact politique particulier, pouvant donc en conclure que les organisations-mouvement ne sont plus des mouvements sociaux mais plutôt des «groupes d'intérêt public» (Eder, 1996).

Le deuxième changement c'est la transformation de l'espace institutionnel du contrôle social, qui tend à passer du binôme état-économie à une nouvelle situation relationnelle à caractère triangulaire état-économie-société.

L'institutionnalisation du mouvement environnementaliste sous sa forme actuelle d'organisations non-gouvernementales d'environnement montre, donc, l'apparition d'un champ inter-organisationnel et de coordination d'acteurs collectifs de ce type visible aussi dans la société portugaise, malgré le poids de la contradiction notoire entre les faiblesses du mouvement associatif en son tout et l'influence politique et sociale croissante atteinte par une élite de rares organisations nationales dont les stratégies de communication publique et de mobilisation sociale leur ont permis une croissance déterminée en accord avec les exigences et les circonstances de leur propre institutionnalisation (Soromenho-Marques, 2005).

3.2. *La constitution d'un nouvel espace public rénové.*

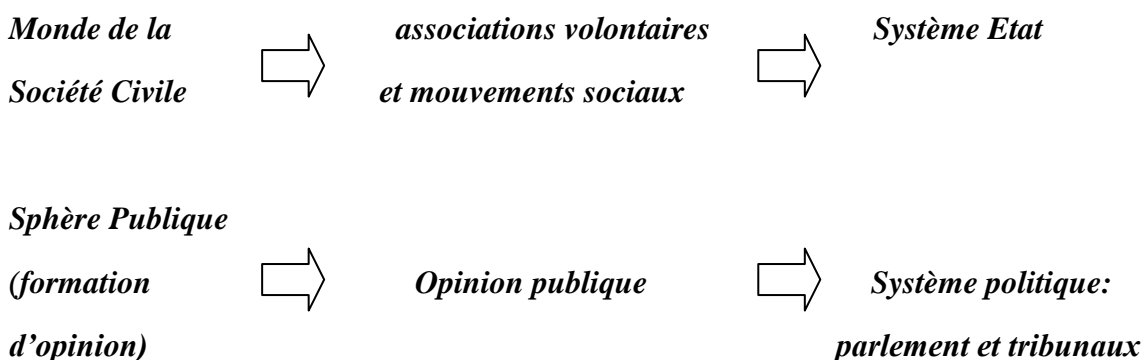
L'espace occupé et partagé par tous les acteurs de la nouvelle structure relationnelle précitée, est mieux défini par l'idée d'espace public chez Habermas, un espace qui étend et élargit les frontières traditionnelles de la sphère du politique, qui interfère avec l'économie, et qui est un effet de la structure triangulaire du contexte institutionnel

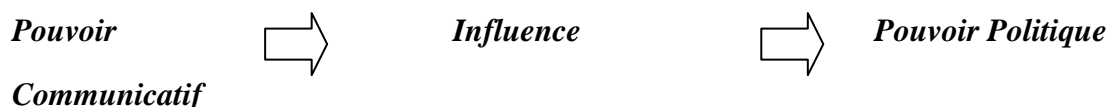
émergeant au cours de l'institutionnalisation de nouveaux acteurs collectifs en représentation de la société civile, Silva (2002).

Selon Eder (1996), les développements gérés par les mouvements associatifs montrent d'importants changements, dans la façon que les différents acteurs collectifs sont englobés et coordonnés, créant ainsi un nouveau contexte institutionnel caractérisé par les éléments suivants: un nouvel "ordre symbolique" qui exprime la préoccupation pour les biens collectifs (dans le cas en analyse, l'environnement); une forme ou logique institutionnelle située au-delà de la sphère stricte de l'état, du marché et de la société civile responsable et qui montre des arrangements d'acteurs auto-organisés travaillant à des questions de bien commun; un champ inter-organisationnel dans lequel des questions d'intérêt commun et des identités sont présentes et sont communiquées en permanence.

L'espace public pour Habermas comprend des fonctions de "détection de problèmes sociaux" et l'informatisation correspondante " du traitement que le système politique applique à ces problèmes, tout comme il filtre et synthétise les "flux communicatifs et opinions publiques thématiquement spécifiques" Silva (2002).

"La sphère publique ne peut être représentée comme institution sociale, organisation ou système social, mais bien comme réseau de communication d'informations et de points de vue (...) il se rapporte à l'espace social géré par l'action communicative (...) c'est-à-dire qu'un espace public est linguistiquement constitué dans la mesure où les acteurs en interaction face à face adoptent le principe d'altérité, profitant de liberté communicative illimitée."





Cette possible capacité communicative dans l'espace public, et la conséquente adoption de grammaires d'action ajustées en situation aux contextes, selon Habermas, nous permet de conjuguer l'analyse des actions dans l'espace public en accord avec les différents *régimes d'engagement* dans l'action proposés par Laurent Thévenot.

Danny Trom (2006), affirme que les vocabulaires des motifs s'ajustent aux grammaires de l'action collective et contribuent à la constitution de problèmes publics et à la confection de causes publiques.

Para Habermas, l'espace public est donc constitué comme une structure "communicative enracinée dans le monde de la vie" en vertu du réseau institutionnel qui s'élargit chaque fois plus à travers la constitution d'associations volontaires, d'organisations et de mouvements sociaux avec la capacité de "transformer des problèmes de société (provenant des sphères de la vie privé) en réactions amplifiée vers la sphère publique, ce qui implique la structure communicative orientée vers l'entente mutuelle sur laquelle ils se basent (...) ce rôle est réservé aux moyens de communication sociale, aux partis politiques et aux groupes économiques – ces associations volontaires de citoyens constituent un substrat organisé constitué par l'ensemble des citoyens qui désirent influencer la formation institutionnalisée de la volonté politique (Silva, 2002).

Il convient de souligner, face à ce qui a été exposé que ces organisations associatives, configurent actuellement une dimension structurale dont le caractère initial des acteurs, résolument volontaire s'est peu à peu altéré. Ainsi, on peut voir qu'outre les volontaires, les organisations (selon les besoins ressentis, pour donner forme à l'opérationnalisation des actions) ont intégré des acteurs rémunérés (généralement spécialisés dans les domaines de l'action organisée), avec le statut de «collaborateurs». Cette altération représente d'après Eder (1996), que ce soit par son intervention en réseau ou par sa spécialisation des ressources humaines, la légitimation du "statut" d'organisations comme "acteurs corporatifs spécialisés".

De la sorte, il devient important d'analyser différemment le rôle des organisations de la société civile et de l'intervention de l'état et du pouvoir politique, puisque les organisations de la «société civile» (concept aussi abordé par Habermas) dans leur action de discussion dans l'arène publique sont sujettes, directement ou indirectement, à de nouvelles formes de régulation dans le jeu des controverses, comme le réfère Barril (2003) "Un principe régulateur qui fournit une description des conditions qui doivent être satisfaites au niveau de l'organisation du pouvoir politique de l'Etat et de la société, pour qu'ils puissent être qualifiés de démocratiques" est donc inhérent au propre espace public.

4. Quercus

Afin d'illustrer ce qui a été exposé jusqu'à présent à propos des organisations qui interviennent dans l'espace public portugais avec un rôle actif dans l'accomplissement d'actions, de réalisations à caractère politique et aussi d'analyse scientifique des problèmes environnementaux (définis comme tel) nous présentons l'Association Nationale de Conservation de la Nature (QUERCUS), qui, malgré l'existence d'autres associations à caractère environnemental qui développent leur action dans l'espace national, est un des exemples les plus significatifs des dynamiques associatives de la conservation et de la protection de l'environnement.

Fondée le 31 octobre 1985, cette association présente les principes et objectifs suivants, inscrits dans ses statuts, qui se sont renouvelés tout au long de ces 25 ans.

Principes et objectifs

Les objectifs ou buts de l'Association sont:

- a) La protection de l'Environnement compris dans son sens le plus large;
- b) La promotion de solutions et d'alternatives basées sur le développement durable;
- c) L'encouragement et la promotion d'activités d'éducation civiques, environnementales et scientifiques;

d) L'élaboration d'études à caractère scientifique, technique, pédagogique et didactique qui contribuent à une meilleure connaissance et défense des valeurs du patrimoine naturel et culturel;

e) Alerter et soutenir les citoyens et entités au niveau technique, scientifique et juridique en vue de la promotion d'un meilleur Environnement.

Formes d'actuation

L'Association accomplira ses objectifs notamment:

a) En maintenant le dialogue et la coopération avec toutes les entités, organismes, institutions et individus engagés dans la définition et l'exécution des politiques d'Environnement;

b) En s'affiliant ou en participant à la constitution ou même à la direction d'organisations nationales ou internationales, avec ou sans personnalité juridique, et en établissant avec elles toutes les formes de coopération en accord avec les objectifs de l'Association;

c) en organisant des débats, en éditant des publications et en diffusant, à travers les moyens de communication sociale, des informations, des études et des investigations sur des thématiques en relation avec les objectifs de l'Association;

d) En ayant recours à la justice avec comme objectif principal la défense de l'Environnement;

e) En contractant des services et des ressources humaines avec les qualifications requises;

f) En développant des activités faisant appel aux collaborateurs de l'Association et au volontariat;

g) En développant des études et des projets de façon autonome ou en partenariat;

h) En réalisant les actes et les affaires juridiques qui se révèlent nécessaires à la poursuite des buts sociaux.

2 – L'Association jouira d'une pleine autonomie et de capacité juridique pour faire, acquérir et posséder des biens de n'importe quelle nature."

Selon Soromenho-Marques (2005), les principes de la QUERCUS signifient "une augmentation considérable de la puissance d'argumentation et de persuasion de la part de l'organisation, de ses propositions, de ses représentants, ainsi qu'un enrichissement de la qualité du débat public sur des questions d'environnement et de durabilité".

La grammaire d'intentions d'action exposées ci-dessus coïncide avec les données recueillies par cette association.

Nous pouvons ainsi relever quelques aspects assez importants dans le cadre du développement de cette organisation, qui a dépendu (dans une certaine mesure) de la couverture médiatique des différents organes de communication sociale, soit pour dénoncer des politiques publiques contraires ou préjudiciables de protection et de préservation de l'environnement, soit dans le sens d'influencer par des campagnes et des pétitions publiques les décisions politiques relatives à l'environnement.

Malgré l'intervention en réseau (participation à des congrès et autres événements) avec d'autres organisations internationales (permettant de débattre de nouvelles idées et de nouvelles formes d'intervention politique, basées sur l'analyse et l'étude scientifique de l'environnement), la QUERCUS qui possède le Statut d'«Association Nationale» (elle a différentes sections: à Braga; Porto; Viseu; Coimbra; Lisboa; Setúbal), ne fait pas partie de l'organisation fédérative des associations environnementalistes, en raison du vote unique détenu par chaque association, indépendamment de la taille de cette organisation. Il semble que cette action provoque un différend entre les associations ayant les mêmes buts, pour l'occupation non de l'espace d'intervention, mais bien pour la recherche de la capacité d'influence des décisions et des prises de position publiques).

Enfin, on relève quelques conflits dans les prises de position et d'orientation des actions en termes internes de l'organisation, ce qui pourra nous permettre une analyse assez fructueuse de la sociologie pragmatique de Boltanski et Thévenot.

4. Conclusion

On constate donc dans cette étude exploratoire sur les mouvements et les organisations associatives de protection et de conservation de la nature au Portugal, que celles-ci participent, de différentes manières, à la constitution et à l'évaluation d'une question ou cause publique, suscitant parfois des conflits dans le cadre de ses projets de concrétisation (Thévenot, 2001b). Les associations / O.N.G's peuvent se constituer comme alliance d'intérêts individuels ou particuliers qui, par une grammaire plus ouverte ou fermée recherche la publicité de biens ou peuvent, simultanément, passer par l'agrandissement d'une pluralité de biens distincts associés à différentes grandeurs (Boltanski e Thévenot, 1991).

5. Bibliographie

BARRIL C., CARREL M., et al. (orgs.) 2003. - *Le publique en action – Usages et limites de la notion d'espace publique en sciences sociales*, Paris, L'Harmattan.

BOLTANSKI L., THEVENOT L., 1991. - *De la Justification : les économies de la grandeur*, Paris, Éditions Gallimard.

CEFAÏ D., 2001. - «Les cadres de l'action collective», in CEFAÏ D., TROM D., (eds.), *Les formes de l'action collective – Mobilisations dans des arènes publiques*, Paris, Éditions L'EHESS, pp. 51-97.

CEFAÏ D., 2007. - *Pourquoi se mobilise-t-on ? Les théories de l'action collective*, Paris, La Découvert / M.A.U.S.S.

EDER K., 1996. - *The Social Construction of Nature. A Sociology of Ecological Enlightenment*, London, Sage Publications.

GUERRA I., 2006. - *Participação e Acção Colectiva – Interesses, Conflitos e Consensos*, Estoril, Principia Editora, Lda.

HAJER A., 1996. - «Ecological Modernisation as Cultural Politics», in SCOTT L., *Risk, Environment & Modernity – Towards a New Ecology*, London, Sage Publications, 246-268.

HANNIGAN J., 2009. - *Sociologia Ambiental*, Rio de Janeiro, Editora Vozes.

JAMISON A., 1996. - «The Shaping of the Global Environmental Agenda: The Role of Non-Governmental Organisations», in SCOTT L., *Risk, Environment & Modernity – Towards a New Ecology*, London, Sage Publications, 224-245.

SOROMENHO-MARQUES V., 2005. - «A declaração de princípios da Quercus. Uma identidade voltada para o futuro», in *1985/2005 - 20 anos Quercus*, Lisboa, Quercus, pp. 18-23.

OLSON M., 1998. - *A Lógica da Acção Colectiva – Bens públicos e teoria dos grupos*, Oeiras, Celta Editora.

PINA C., 2005. - «A legislação como instrumento de defesa do ambiente», in *1985/2005 - 20 anos Quercus*, Lisboa, Quercus, pp. 80-93.

SILVA F., 2002. - *Espaço Público em Habermas*, Lisboa, ICS.

SCHMIDT L., 2008. - «Ambiente e políticas ambientais: escalas e desajustes», in CABRAL M., WALL K., ABOÍM S., SILVA F., (orgs.), *Itinerários – A investigação nos 25 anos do ICS*, Lisboa, ICS, pp. 285–315.

SNOW D., 2001. - « Analyse de cadres et mouvements sociaux», in CEFAÏ D., TROM Danny (eds.), *Les formes de l'action collective – Mobilisations dans des arènes publiques*, Paris, Éditions L'EHESS, pp. 27- 49.

THEVENOT L., 2001b. - «S'associer pour composer une chose publique», in CHOPART J-N et alii (eds), *Actions associatives, solidarités et territoires*, Saint-Etienne, Publications de l'Université de Saint Etienne, pp.267-274.

TOURAINÉ A., 1999. - *Como Sair do Liberalismo*, Lisboa, Terramar.

TROM Danny, 2001 - «Grammaire de la mobilisation et vocabulaires des motifs», in CEFAÏ D., TROM, D., (eds.), *Les formes de l'action collective – Mobilisations dans des arènes publiques*, Paris, Éditions L'EHESS, pp. 99-134.